



**planète ados**

Hotel de ville Place Max Aubert  
84290 Sainte Cécile les Vignes

## **Contrat local d'accompagnement de la scolarité**

### **Charte Planète-Ados, année scolaire 2014-2015**

L'enfant fait l'objet d'un accompagnement à la scolarité.

Celui-ci est un complément au rôle des parents.

Le registre de cet accompagnement est établi conjointement avec eux.

La présence régulière est requise, le cahier de texte tenu à jour est présenté à chaque séance et le matériel indispensable est mis à disposition: cahier de brouillon, crayon à papier et gomme, règle, équerre, calculatrice...

Une attitude respectueuse est de règle: exactitude, écoute, politesse, respect des consignes et du travail des autres élèves.

En cas de problème de discipline, il sera demandé à l'enfant de rejoindre la halte-garderie ou la permanence selon le contexte de la prestation.

Le contrat associe l'intervenant et les parents dans un projet commun. Ils se rencontreront lors de la prise en charge et ensuite échangeront selon les besoins.

L'intervenant est averti en temps utile en cas d'absence de l'enfant. Ceci, soit par l'enseignant, le conseiller d'orientation ou le parent, en tous cas avant le moment prévu de sa prise en charge.

Une absence répétée et non justifiée entraîne l'arrêt de l'accompagnement.

L'élève :

L'intervenant :

Le responsable légal :

Fait à :

Le :

**Association loi 1901. Siret 501 827 745 000 24**

**Affiliation : Ligue de l'enseignement Vaucluse**